

**MAIRIE DE VOUHE**

Département  
Charente-Maritime  
\*\*\*  
Arrondissement  
Rochefort  
\*\*\*  
Canton  
Surgères

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 février 2018

Membres en  
exercice : 15

Date de la convocation: 22/02/2018

*L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit février l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK*

Présents : 10

**Présents :** Thierry BLASZEZYK, Jacqueline BOULERNE, Bernadette  
COURDE, David BROUSSE, Francois GORCE, Olivier  
CHEVOLEAU, Joele DARJO, Nicole HELE (CHAMARD), Sophie  
DAVID, Isabelle PROTEAU

Votants : 11

**Absents excusés :** Nadine LE DANNOIS

**Absents représentés :** Alain BERNARD par Bernadette COURDE

**Absents:** Rudy ZAPATA, Jean Christophe GUERAIN, Cecile  
THUREAU - BLUMBERG

**Secrétaire de séance:** Joele DARJO

**Objet: TARIFS LOCATION SALLE DES FETES ET SALLE DU TERRAIN  
MUNICIPAL - 2018\_007**

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite aux demandes de plusieurs administrés, il est nécessaire de compléter les tarifs de location des salles communales prévus par la délibération du 04 mars 2013, à savoir :

<b><u>Week end</u></b>	ETE			
	Locaux	200 €	Electricité comprise	1 000 € de caution
	Hors commune	300 €	" "	" "
	Association locale	Gratuit		
	HIVER			
	Locaux	220 €	Electricité comprise	1 000 € de caution
	Hors commune	370 €	" "	" "
	Association locale	50 €		
<b><u>Après midi</u></b>	Locaux	100 €		
	Association locale	40 € (période hivernale)		

La location des salles sera gratuite pour le personnel communal une fois par an.  
En période d'hiver (du 15 octobre au 30 avril sauf phénomène climatique exceptionnel), le chauffage sera à régler, soit 50 €.

RF Préfecture de CHARENTE MARITIME
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2018 017-211704820-20180228-2018_007-DE

**MAIRIE DE VOUHE**

Département  
**Charente-Maritime**

\*\*\*

Arrondissement  
**Rochefort**

\*\*\*

Canton  
**Surgères**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le prêt des tables et des bancs sera gratuit pour les habitants de la commune.

Monsieur le Maire propose de rajouter les tarifs suivants :

<u>Journée</u>				
	ETE			
	Locaux	100 €	Electricité comprise	1 000 € de caution
	Hors commune	150 €	" "	" "
	HIVER			
	Locaux	110 €	Electricité comprise	1 000 € de caution
	Hors commune	160 €	" "	" "

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les tarifs proposés.

Fait et délibéré, jour mois et an que dessus  
au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
et transmission au contrôle de légalité

Le Maire,  
Thierry BLASZEZYK



RF Préfecture de CHARENTE MARITIME
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2018 017-211704820-20180228-2018_007-DE